VENTES A L'ENCAN.

Maxwell C. Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Wm H. Packwood.

No 66,335 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

PAR M. C. SMITH, Encanteur — Bureau 312 rue Carondelet — MERCREDI 5 février 1902, à midi à la Bourse No 813 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon W B Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour cette Paroisse, daté le 17 janvier 1902, conformément à l'acte No 153 de l'Assemblée Générale de 1900, in re la succession de Wm H. Packwood, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Est Féliciana Etat de la Louisiane, immédiatement au sud du village de Clinton, contenant quarante neuf et 6[100 acres décrits par un plan d'arpentage fait par F. D. Braine, dans la succession d'Isaac Taylor (dédit plan enregistré dans le livre No 4 du recorder au Not page No 372, dans le bureau du recorder de ladite paroisse) comme lot No un (1) et maintenant borné comme suit: au nord par Isaac D Wall à l'est par le chemin de l'institut au sud par Saddler et à l'ouest par Kernan étant la même propriété acquise de D. C. Harder par Wm H Packwood le 10 novembre 1877 d'après l'acte enregistré dans le livre No 4 du recordeur not. pages 478 et 479.

Conditions—Comptant l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et payant pour les frais de la vente et devant faire un dépôt comptant de 20 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente.

19 janv—19 26—fév 5

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de George H. Holthouse.

No 66,165 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, les deux ordres adressés à Joseph L. Onorato encanteur, et un ordre daté et signé le 7 janvier 1902, le deuxième ordre daté et signé le 10 janvier 1902, je vendrai, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 13 février 1902, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances à cela appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal Cleveland, Galvez et Miro. Ledit lot mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez, 29 3/4 pieds sur la ligne du fond, laquelle court obliquement 152 2/3 pieds de profondeur sur la ligne du lot No. 7 et 163 sur la ligne opposée la plus près de l'avenue Cleveland.

Deuxièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Espagne, Mandeville et Royale, désigné comme ilet No 163. Ledit lot étant une moitié du lot original No 158 dans le plan du faubourg Marigny et mesurant, en mesure française, 30 de face à la rue Dauphine sur 120 de profondeur et étant borné sur le côté vers la rue Espagne par le lot No 158 et de l'autre côté par l'autre moitié dudit lot No 159. Les améliorations sont connues comme les Nos 2412, 2414 rue Dauphine.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer et payer en sus les montants de l'enchère en taxes de 1902 et avoir comptant à l'enchérisseur au moment de l'adjudication dix pour cent en prix d'achat. Les acquéreurs devant payer pour les timbres de guerre et pour les actes de vente pardevant le notaire désigné par E. J. Murphy, avocat.

J. L. ONORATO,
Propriété Foncière, 303 rue Baronne.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 13

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN LIQUIDATION.

Cottage Double.

1019 1021 rue Conti. Trois beaux lots à bâtir, rue Chestnut, près de l'avenue Peters.

MARDI, LE 18 FÉVRIER 1902.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—MARDI le 18 février 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 65,159, dans l'affaire de Barcantel et Dissesilles en liquidation à l'enchère publique il sera vendu

1° Un cer ain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, St Louis N. Reimparts et Bourgogne, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage connu comme les Nos 1019 et 1021 rue Conti.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 12 13 et 14.

Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 117 pieds 11 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 14 sont contigus au lot No 12 et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 117 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes de l'année 1902 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur incluant les timbres de revenu.

13 jan—16 19 25 — fév 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de F. J. Kuhnholz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66 744—Division A — Attendu que Catherine Fisher, veuve de Ferdinand J. Kuhnholz, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu F. J. Kuhnholz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que ce peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.
A. Guilbault, avocat. 22 jan—22 26 31

Successions de Mary Ashley Townsend et Gideon Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,578—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte-rendu présenté par Lewis H. Stanton, exécuteur testamentaire de la succession de Gideon Townsend et administrateur de la succession de Mme Mary Ashley Townsend, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.
Florance & Rosen, avocats.
23 jan—23 27—fév 1

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.
Prix, 25 et 50 cents.
Vente — toutes les pharmacies.
1 se v 1901—1 an

VENTE A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques

1326 rue St André

Les deux résidences simples, neuves et modernes,

Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages,

1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages,

2024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques,

1120 et 1122 rue St. André

La jolie résidence simple en bois,

1238 rue St André.

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages.

1235 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques,

430-436 rue Natchez,

Le magasin en briques à quatre étages,

400 rue Magasins

La bâtisse en briques à quatre étages,

320 rue du Camp.

EDWARD CONERY BYRNES VS LES MINEURS BYRNES ET ALS.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 25 FEVRIER 1902,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de trois ordres de Cour, signés le 17 janvier 1902, ensemble avec un jugement de partage signé le 7 janvier 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile, paroisse d'Orléans Division C, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme à quatrième partie ou portion d'un certain ilet de terre situé dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée, ledit ilet est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock, autrefois notaire en cette ville; ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 162 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Colisée, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1326 rue St André, comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 6 chambres, chambre à bain, veranda sur le devant, galeries sur les coté et dans le fond, office, boudoir, etc., citernes, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Prytanée, Colisée et Ste Marie désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgeois, voyer, le 2 mars 1832. Lot C formant l'encoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de face à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 31 et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Ste Marie Prytanée et Colisée, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 50 sur le plan original de Jos. Pillié, voyer, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 1 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deuxièmement et troisièmement décrites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacunes retirées de la banquette, et contenant au rez-de-chaussée veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, grande chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur naturelle de bois; gaz, lumières électriques, sonnettes électriques, plomberie moderne. Les deux maisons en parfait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée seront vendues séparément d'après le plan à la Bourse.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Collége, Joséphine et Prytanée, formant l'encoignure des rues St André et Colisée, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Colisée, 120 pieds de largeur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne oppposée à et courant parallèle à la rue Colisée, lesquel morceau ou portion de terre est composé des lots 32, 33, 34 et 35 sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 20 janvier 1848, déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire, et de 24 pieds 6 pouces du lot 31 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages retirée de la banquette, avec barrière massive en fer, contenant au rez-de-chaussée, salon à arches, salle à manger, vestibules, salle à déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le devant, sur les côtés et dans le fond, le premier étage contenant 7 grandes chambres à coucher, vestibule, 2 chambres à bain, galerie, etc; grandes citernes, dépendances, hangar, etc., dans la cour. La maison est admirablement décorée, a le gas et plomberie moderne dans toute la maison. Pelouse ornée de parterre, passages en pierres plates, etc

5° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Joséphine et St André, désigné par la lettre C sur un devis dressé par J. A. D Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Chas. Stringer ancien notaire en cette ville, le 30 décembre 1867, ledit morceau ou portion de terre mesurant en mesure américaine 50 pieds de face sur la rue Colisée par une profondeur de 128 pieds 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Joséphine et 128 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St André, et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 2024 rue Colisée, comprenant une bâtisse à deux étages en bois, retirée de la banquette joli grillage en fer et contenant au rez-de-chaussée, galerie sur le devant, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie dans le fond. Le premier étage contenant galerie sur le devant, vestibule, 6 grandes chambres à coucher, chambre à bain. Dans la cour est une dépendance contenant chambres pour buanderie, bois et charbon citerne, etc.

6° Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Joséphine, Camp et Magasins, et mesurant 34 pieds 10 pouces, 4 lignes de face à la rue St André sur 191 pieds, 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp, et 191 pieds 3 pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasins et 34 pieds, 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, toutes mesures américaines; ladite portion de terre est composée de l'entier du lot 15, et 13 pieds, 3 pouces et 4 lignes du lot 14 contigu audit lot 15, d'après un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 16 décembre 1854, et déposé en l'étude de D. I. Ricard, ancien notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 1120 et 1122 rue St André, consistant en une résidence double en briques à deux étages, contenant de chaque côté salons doubles, vestibules avec escalier, salle à manger, cuisine, chambres à domestiques, office, galeries sur le devant et sur le côté, 6 chambres à coucher, chambres à bain. La maison est entièrement décorée partout. Grandes citernes, hangars etc., dans la cour, le gas et plomberie moderne dans toute la maison.

7° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp Chestnut, St André et Joséphine, désigné par le No 15 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine 32 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St André sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Chestnut et formant l'encoignure immédiate, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1238 rue St André, comprenant un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain, etc. Gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

8° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Nouveau Camp, Ste Marie et Chestnut, étant à peu près la moitié dudit ilet et composé de 6 lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 3, 4 et 5 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1849, et déposé en l'étude de H. S. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André 157 pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 125 pieds 10 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne l'séparant du lot No 4. Lot No 3 mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne l'séparant du lot No 4. Lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne du fond sur 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 122 pieds 3 pouces sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 121 pieds 6 pouces de profondeur et face sur la rue Chestnut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 2, sur ledit sus mentionné plan par A. Castaing, le 1er décembre 1849 et aussi sur un plan de même date par C. A. Hedin, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lequel lot mesurant en mesure française 60 pieds de face plus ou moins sur la rue St André, 57 pieds plus ou moins de largeur dans le fond, 125 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 et 124 pieds 3 pouces plus ou moins, de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Lot B 10 sur un devis fait par J. A. D Hémécourt, député voyer de ville, daté le 14 mai 1861, annexé à et faisant partie d'un acte de J. Bendrangel, ancien notaire, daté le 7 juillet 1864 et mesurant, en mesure américaine, 19 pieds, 10 pouces, 2 lignes de face à la rue St André, 159 pieds 9 pouces de face à la rue Nouveau Camp; 138 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 ci-dessus décrit et ayant une largeur de 10 pieds, 8 pouces et 4 lignes dans le fond et ensemble lesdits lots forment toute la façade du ilet sur la rue St André avec profondeurs et façades sur les rues Chestnut et Nouveau Camp ci-dessus mentionnées, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 1235 et 1237 rue St André comprenant la résidence double en briques à deux étages et mansarde, bien construite, retirée de la banquette et contenant de chaque coté galeries sur le devant, vestibules, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, cave office, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., dépendances contenant chambre à buanderie, deux chambres à domestiques, etc. Dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état et est bien décorée et a le gaz et plomberie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan par Jos. Pillié, daté le 26 janvier 1828 annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire, le 26 décembre 1828, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds de face sur la rue Natchez, 22 pieds 6 pouces dans le fond. Lot 15 ayant une profondeur de 61 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Magasins contigu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No 14. Lot No 14 a une profondeur sur le côté contigu au lot No 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pouces sur la ligne de côté du lot No 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 430 et 436 rue Natchez et comprenant un grand entrepôt en briques à un étage; gas et eau sur les lieux.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez ayant 22 pieds 6 pouces de face sur la rue Magasins par 106 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez, duquel il forme l'encoignure et de à peu près 104 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, toute mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant le splendide magasin en briques à quatre étages avec parties entrepôt dans le fond, le rez de chaussée est paré en schillinger, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Gravier, Natchez et l'allée Bank désignés comme lots 13 et 28 sur un plan particulier déposé en l'étude de Philip Lacoste, ancien notaire en cette ville et mesurant d'après cela, en mesure anglaise, à savoir: le lot 13 a 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp sur 70 pieds de profondeur et le lot 28 a 21 pieds 7 pouces de face à l'allée Bank sur 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Natchez et 44 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne vers la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 330 rue Camp, consistant en une bâtisse en briques à quatre étages, ayant gas et eau partout et maintenant occupée par le "Times Democrat." La bâtisse fait face à la rue Camp et à l'allée Bank, traversant l'ilet.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers là-dessus et sur lesquelles des renseignements complets seront donnés au moment de la vente.

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec hypothèque du vendeur et hypothèque spécial devant être représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1902 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Wolfe, Notaire, aux frais des acquéreurs.

Mellossey et Benedict, avocats.

25 jan—25 26—fév 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Payant.

L'entrepôt à un étage en briques et en bois, 834 et 836 rue Magasins, Entre les rues Julie et St-Joseph.

Contigu à "L'Amour Cold Storage Plant."

La bien construite résidence simple à deux étages, 2829 rue Magasins, Entre les rues Washington et Sixième.

La désirable résidence double en bois à deux étages, 2833 et 2839 rue Magasins,

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Rosina Cotton.

No 66,326 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur— Bureau No 134 rue Carondelet —MARDI, le 4 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 18 janvier 1902, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans les affaires ci-dessus intitulées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, situé se trouvant et étant en partie dans le bourg McDonogh et en partie dans le bourg Duverjé, dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilet No 39, maintenant 151, borné par l'avenue Brooklyn, (autrefois rue Madison) Homer, l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) et Tèche (autrefois rue Monroe) d'après un plan dressé par A. D Hémécourt, voyer, le 10 septembre 1846 et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville d'après le plan 195 du livre de plans No 3 bis, lequel dit lot de terre est maintenant désigné comme partie du lot No 2 sur les rôles d'assessement de la ville, pour cette paroisse, et est de forme irrégulière et mesurant en mesure américaine 99 pieds 4 pouces, plus ou moins, de face à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), commençant à une distance de 60 pieds 4 pouces plus ou moins, mesure américaine de l'encoignure des avenues Brooklyn et Slidell (autrefois rues Madison et Jackson) duquel point il court sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et parallèle à l'avenue Slidell, de 60 pieds 3 pouces mesure française, de là court une ligne perpendiculaire à l'avenue Slidell et parallèle à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), 38 pieds, 1 pouce, 8 lignes, mesure américaine, jusqu'à qu'il frappe la ligne de démarcation du Bourg Duverjé, par laquelle il court 69 pieds 6 pouces, plus ou moins, mesure américaine et alors court une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et séparant ladite portion de terre de la propriété de Mme Kleinkemper, où se représentant ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent désignés par les numéros municipaux 812, 814, 818 et 820 avenue Brooklyn, étant la même propriété acquise par Peter Hackenberg, décédé, le 1er juillet 1857, de Charles Pilman, par acte pardevant H. P. Caire, notaire, C. O. B. 75, folio 163. Ladite vente faite sujette au droit d'usufruit réclamé par J. J. Harnett et femme, sous un acte intitulé, "donation d'usufruit" de John Becker, pardevant B. Rouen, notaire, le 26 juillet 1894, C. O. B 125, folio 561; sur une partie de la propriété 42 sur 64 pieds 6 pouces, la validité duquel droit d'usufruit est disputée.

Termes—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en 12 mois, la port on à crédit du prix d'achat devant être représentée par un billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et par serment de police d'assurance pour le montant dû sur le billet, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902 et l'acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire.

Cunningham & Cunningham avocats.

18 jan—18 19 26—fév 2 9 16 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon lot pour bâtir rue St-Louis, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Le joli cottage double 1225 et 1227 rue Dryades, entre les rues Clio et Erato.

Le cottage double bien situé 1817 et 1819 rue Melpomène, entre les rues Baronne et Dryades.

William Lannes et al vs William George Dayfuteur—No 65,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 28 janvier 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 décembre 1901 et signé le 23 décembre 1901 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié de l'un étant indivis appartenant ladit Guillaume Lannes dans et à un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, St Louis et Conti, étant partie des lots Nos 9 et 10 de l'ilet No 46 mesurant en mesure anglaise 23 pieds de face à la rue St-Louis, commençant à une distance de 82 pieds 9 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Claiborne et St Louis sur 53 pieds 8 pouces de profondeur.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Erato, Remparts et Clio, désigné par le No 5 et mesurant 29 pieds de face sur la rue Dryades par 112 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses sont désignés par les Nos 1225 et 1227 rue Dryades, et comprennent un joli cottage double contenant de chaque côté 5 chambres, chambre à bain, citerne, hangar, etc. La maison est en bonne condition et demande par des locataires payant promptement et est un placement d'un mérite incontestable

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne, Thalie, Dryades et Melpomène, désigné par le No 16 sur un plan de Heddin le 16 mars 1848, déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire, comme plan 33, lequel lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Melpomène par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les bâtisses sont désignées par les Nos 1817 et 1819 rue Melpomène, et comprennent une bâtisse en bois à un étage, avec bâtisses à 2 étages dans le fond, contenant de chaque côté 4 chambres, etc., 3 citernes hangars, etc., dans la cour.

Près du marché Dryades et à proximité des églises et écoles. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur en des acquéreurs, payables à un et deux ans après la date et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété ou les propriétés vendue, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les polices d'assurances devant être transférées au porteur ou porteurs des billets hypothécaires, aussi bien que la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection et pour forcer le paiement desdits billets, l'acquéreur ou les acquéreurs devant déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 déc—25 29—jan 5 12 19 26 à date

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM B. FAHEY

No 69,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

COTTAGE DOUBLE

SUR QUATRE LOTS DE TERRE Nos 2727 ET 2729 RUE ONZAGA.

PAR DENIS & DANZIGER, encanteurs—Bureau, 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 février 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er juillet 1901, de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dupré, White et Abadie, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Dupré sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double désigné par les Nos 2727 et 2729 rue Onzaga.

Conditions—Comptant. Acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant déposer dix pour cent comptant au moment de l'adjudication, et d'assumer le paiement des taxes de 1901 au dessus et en plus du montant de son enchère.

Dinkelspiel & Hart, avocats

18 jan—18 19 26—fév 2 9 16 à date

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLE.

812, 814, 818 et 820 AVENUE BROOKLYN.

Entre Homer et l'avenue Slidell, Cinquième District (Alger).

Successions de Peter Hackenberg et John Becker.

No 66 286 et 66,371 — Consolidées— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet: MARDI, le 18 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 janvier 1902, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans les affaires ci-dessus intitulées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, situé se trouvant et étant en partie dans le bourg McDonogh et en partie dans le bourg Duverjé, dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilet No 39, maintenant 151, borné par l'avenue Brooklyn, (autrefois rue Madison) Homer, l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) et Tèche (autrefois rue Monroe) d'après un plan dressé par A. D Hémécourt, voyer, le 10 septembre 1846 et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville d'après le plan 195 du livre de plans No 3 bis, lequel dit lot de terre est maintenant désigné comme partie du lot No 2 sur les rôles d'assessement de la ville, pour cette paroisse, et est de forme irrégulière et mesurant en mesure américaine 99 pieds 4 pouces, plus ou moins, de face à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), commençant à une distance de 60 pieds 4 pouces plus ou moins, mesure américaine de l'encoignure des avenues Brooklyn et Slidell (autrefois rues Madison et Jackson) duquel point il court sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et parallèle à l'avenue Slidell, de 60 pieds 3 pouces mesure française, de là court une ligne perpendiculaire à l'avenue Slidell et parallèle à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), 38 pieds, 1 pouce, 8 lignes, mesure américaine, jusqu'à qu'il frappe la ligne de démarcation du Bourg Duverjé, par laquelle il court 69 pieds 6 pouces, plus ou moins, mesure américaine et alors court une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et séparant ladite portion de terre de la propriété de Mme Kleinkemper, où se représentant ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent désignés par les numéros municipaux 812, 814, 818 et 820 avenue Brooklyn, étant la même propriété acquise par Peter Hackenberg, décédé, le 1er juillet 1857, de Charles Pilman, par acte pardevant H. P. Caire, notaire, C. O. B. 75, folio 163. Ladite vente faite sujette au droit d'usufruit réclamé par J. J. Harnett et femme, sous un acte intitulé, "donation d'usufruit" de John Becker, pardevant B. Rouen, notaire, le 26 juillet 1894, C. O